



affiché le 24/03/26

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2026 / 107**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 mars 2026.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Anne-Sophie HAMON, (adjoints), Djamila BOUFELAH, Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Gilles BARJOU, Marie-Laure BOIZOT, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Bahya BAILICHE, Nadège LALLEMAND, Guy ROY, Vincent THOMAS, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Sylviane TOULON, Benoît CHAISY, Jeanine CALCIO GAUDINO, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absents : Chantal PRIEUR, Claude ROY, David ROSENBLUM, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER.

Secrétaire de séance : Nicolas NOËL.

Nomenclature @CTES : Finances / Subventions

Mme PRIEUR, MM IPPOLITO-SCHWAGER, ROY C. et ROSENBLUM.

FINANCES

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026
CENTRE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TONNERROIS**

- Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget primitif 2026 ;
- Vu l'avis de la commission en charge des demandes des associations qui s'est réunie le 16 mars 2026 ;
- Considérant l'enveloppe allouée par la collectivité à l'article 6574 du budget primitif de la collectivité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

- D'accorder une subvention de 7 500 € au Centre de Développement Economique du Tonnerrois ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les documents afférents.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre